

ATTESTATION

Valable du 01/09/2025 au 31/08/2026

Je soussigné, la sarl 2ABR Assurances, Agent général d'assurances des MMA dont le siège est sis 160 rue Henri Champion, 72030 LE MANS Cedex 9, certifie par la présente que :

La **Fédération KickBoxing et Disciplines Associées**, 50 rue Palloy, 92110 CLICHY, représentée par son Président M. Pascal DELFOSSE, est titulaire auprès de ladite Compagnie d'un contrat de Responsabilité Civile actuellement en vigueur sous le numéro **145.556.859**.

Fait à Gap, le 1^{er} septembre 2025 pour servir et valoir ce que de droit.

DAVID ROCHAS, Gérant

AZZURO ASSURANCES
Agent Général MMA - Courtier pour les autres compagnies
Siège : 6 rue Faure du Serre - 05000 GAP
Tél : 04 92 51 24 27 - Fax : 04 92 53 33 43
L'ARAGNE : 04 92 67 01 37 - SERPES : 04 92 67 01 32
BARCELONNETTE : 04 92 81 33 38
sarl 2ABR - Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z
N° Orias : 07003334 - www.arias.fr

La Compagnie du Sport
6 rue Faure du Serre
05000 GAP

EXTRAIT DES GARANTIES (dans le cadre des activités assurées)

RESPONSABILITE CIVILE / DEFENSE PENALE ET RECOURS

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Garanties	Montants des garanties en euros	Montant des franchises en euros
Tous dommages confondus	8 000 000 EUR(1)(2)(3)	Néant
Dont :		
• Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000 EUR(1)(3)	Néant
Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance à :	3 500 000 EUR(1)(2)	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR	200 EUR
• Vol par préposés	100 000 EUR	200 EUR
• Dommages subis par les biens confiés	150 000 EUR	200 EUR
Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR(2)	400 EUR
Atteintes à l'environnement accidentelles	500 000 EUR(2)	200 EUR
Responsabilité civile dépositaire	150 000 EUR	200 EUR
Responsabilité de l'Etat et dommages causés au personnel:		
• Dommages corporels	8 000 000 EUR(2)	Néant
• Dommages matériels	1 000 000 EUR(2)	Néant
• Dommages causés au matériel:		
Dommages matériels	1 000 000 EUR(2)	200 EUR
Responsabilité civile médicale	8 000 000 EUR(1)(2)	Néant
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON		
Tous dommages confondus	2 000 000 EUR (2)	Néant
Dont :		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 EUR	200 EUR
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 EUR	400 EUR
RECOURS ET DEFENSE PENALE		
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant

(1) Ce montant n'est pas indexé.

(2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(3) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garantis sans limitation.



EXTRAIT DES GARANTIES (suite)

ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS

GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS		
Nature des garanties	Montant de la garantie par sinistre	Franchise
ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS		
• DECES	10 000 EUR(1)	Néant
• INVALIDITE PERMANENTE	20 000 EUR(1)	5 % du taux d'invalidité permanente
• REMBOURSEMENT DE SOINS	200 % du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance	Néant
• Prothèse dentaire, par dent (forfait)	250 EUR	Néant
• Bris de lunettes (forfait)	150 EUR	Néant
• Prothèse auditive, par appareil (forfait)	650 EUR	Néant
• FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 EUR	Néant
• FRAIS DE RAPATRIEMENT	2 500 EUR	Néant

(1) Garantie maximum 1.525.000 euros en cas de sinistre collectif.

La Compagnie du Sport
6 rue Faure du Serre
05000 GAP

Renseignements

Votre conseiller : 04 92 51 89 10

info@lacompagniedusport.com

www.lacompagniedusport.com

Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 000 €
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z
Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest,
CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances
pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :
Sarl 2ABR Assurances / Service Réclamations,
6 rue Faure du Serre, 05000 GAP
Tél. 04 92 51 35 07



Particuliers
Professionnels
Clubs
Fédérations
Organisateurs
Tourisme